

Résidence artistique de territoire

Appel à projets 2019/2020

dans le cadre de la

Convention de développement territorial de priorité à la culture



I. Présentation du territoire

Thonon, une ville-centre d'agglomération :

La ville de Thonon-les-Bains est la ville-centre d'une agglomération comportant des petites villes situées au bord du lac Léman ou établies sur les flancs montagneux. Ce territoire fait preuve d'une forte attractivité aussi bien pour les touristes que pour les demandeurs d'emploi eu égard au dynamisme international de Genève.

C'est une sous-préfecture active située au cœur d'un territoire dont les activités sont diversifiées, tournées surtout vers l'accueil touristique, et dotée de tous les services habituels d'une ville «moyenne».

II. Une offre culturelle diversifiée

a. Des équipements culturels municipaux

- **Le pôle culturel de la Visitation :**

Inauguré en septembre 2018, il est articulé autour de ses trois grands domaines d'activités :

- connaissances et ressources multimédia autour de la médiathèque. Cet équipement propose un grand choix de livres, de magazines, de CD musicaux et de nombreux DVD. Un service de vidéo à la demande est également inclus dans chaque abonnement.

- musique et danse autour de l'école de musique et de danse de Thonon, école associative d'enseignement et de pratiques musicales diverses (esthétiques classiques, jazz et musiques actuelles).

- arts visuels et contemporains autour de La Chapelle, espace d'art contemporain. 4 expositions par an sont organisées avec la participation d'artistes d'envergure nationale et internationale.

Ces 3 acteurs majeurs du pôle culturel ont pour vocation de travailler **en transversalité** afin de développer des projets à destination des publics ciblés dans le cadre de la convention de priorité à la culture.

Cet équipement accueille également des associations culturelles dont la société savante : Académie chablaisienne mais aussi Sabaudia, l'antenne du centre généalogique de Savoie, le chœur Amédée ou encore les Amis d'Eberbach.

- **Le musée du Chablais :**

Musée de France situé au sein du Château de Sonnaz où sont présentées deux expositions permanentes ainsi qu'une exposition temporaire renouvelée chaque année. Il est ouvert aux visiteurs de mars à novembre.

- **L'écomusée de la Pêche et du lac :**

Situé au port de Rives, il se compose de 3 guérites traditionnelles, au milieu de celles des pêcheurs professionnels, dans lesquelles sont présentées des aquariums, des oiseaux lacustres naturalisés, un diaporama et des objets légués par d'anciens pêcheurs.

b. Des équipements culturels gérés par des associations professionnalisées

- **Le théâtre Maurice Novarina** : sa programmation est confiée à la Maison des Arts du Léman. Scène régionale ouverte de septembre à juin, elle propose près d'une quarantaine de spectacles par an ainsi que le festival de musique de Montjoux.

Le théâtre bénéficie également d'une salle d'exposition de 300 m² appelée Galerie de l'Etrave gérée également par la Maison des Arts du Léman.

- **Le château de Ripaille** : Situé dans un magnifique domaine en bordure du Léman, géré par une fondation d'utilité publique, le château de Ripaille est l'ancienne résidence des ducs de Savoie.

c. Des structures à vocation « sociale »

La ville de Thonon travaille depuis plusieurs années avec les partenaires sociaux du territoire sur la thématique de la culture. Parmi les principaux acteurs on trouve :

- **Un centre social inter quartiers**, présent dans les 5 principaux quartiers d'habitat social de la ville par le biais des « espaces de quartiers ». Une équipe de 17 salariés met en œuvre, pour le compte de la ville, le projet social construit avec les habitants et validé par la CAF. Véritable porte d'entrée pour les habitants des quartiers vers l'ensemble des services de la ville, le centre social développe de nombreuses actions autour de la famille, de la jeunesse et du développement des territoires.
- **L'EPDA de Prévention spécialisée** : 7 éducateurs de prévention spécialisée sont présents sur le territoire de la ville de Thonon et accompagne les jeunes de 8 à 16 ans.
- **La Mission Locale du Chablais** : association dont l'objectif est d'aider les jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire à construire un projet d'insertion sociale et professionnelle, elle intervient sur les cantons du Chablais : Thonon, Evian, Le Biot, Douvaine, Abondance. En lien avec les partenaires locaux, elle apporte des réponses adaptées aux questions des jeunes dans les domaines de l'emploi, la formation, et la vie quotidienne et notamment de la culture
- **La Passerelle** : Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale implanté à Thonon.
- **L'atelier Re-née** : association créée en février 2014 sous l'impulsion de chablais inter-emploi. Son objet est l'embauche de personnes en difficulté d'insertion dans le cadre d'un Atelier Chantier d'Insertion (A.C.I) pour les accompagner et les aider dans leur quête d'un emploi durable à travers le recyclage de vêtements, chaussures et articles de mode.

D'autres acteurs sont également présents sur le territoire et participent, comme ces derniers, au « **Groupe Culture** ». Initié dans le cadre du contrat de ville, ce groupe est constitué des représentants de la Politique de la Ville, du service Culture, d'animateurs socio-culturels, d'éducateurs, de référents de la Mission Locale, de structures de protection de l'enfance et de structures culturelles.

Les membres de ce groupe culture ont souligné l'importance de l'organisation de temps de rencontre, entre professionnels et acteurs dans les domaines de la culture, du socio-culturel, et du social. Ces rencontres ont abouti à de nombreux projets partenariaux, adaptés aux publics accueillis dans les structures sociales.

L'accès à la culture et plus généralement aux pratiques culturelles est un composant incontournable du vivre-ensemble. La question de la médiation vers les pratiques culturelles est fondamentale pour les publics les plus éloignés de ces pratiques.

III. Contexte de la résidence artistique

En octobre 2016, la Ville de Thonon a signé une première convention de développement territorial de priorité à la culture avec la DRAC Auvergne Rhône-Alpes, l'Education Nationale et le Département de la Haute-Savoie.

Cette convention est un dispositif contractuel entre la Ville, l'Etat et le département de la Haute-Savoie qui renforce le volet culture du Contrat de Ville et la prise en compte des habitants du quartier prioritaire de la politique de la ville dans le développement des pratiques culturelles.

L'objectif de cette convention, signée pour 3 ans, vise à garantir à tous un égal accès à la culture sous toutes ses formes, et ce sur l'ensemble du territoire concerné : la commune.

Dans le courant de l'année 2019, un travail sera engagé avec les partenaires signataires afin de définir les objectifs que nous poursuivrons ensemble dans le cadre d'une seconde convention. Lors de ce travail, plusieurs points seront étudiés, et notamment celui du territoire d'application de cette convention. En effet, l'Agglomération de Thonon, créée en janvier 2017, s'est vue confier le pilotage du contrat de ville au titre de sa compétence obligatoire en matière de politique de la ville. Thonon Agglomération pourrait alors être un nouveau signataire de cette convention.

L'objectif général de la convention restera centré autour du développement d'une politique d'éducation artistique et culturelle.

➡ Dans ce cadre, les signataires de la convention de priorité à la culture lancent un appel à candidature pour la mise en œuvre d'une résidence artistique de territoire pour l'édition 2019/2020.

IV. Projet de résidence artistique de territoire

Objectifs :

Il s'agit de proposer un parcours d'éducation artistique pluridisciplinaire qui :

- **Repose sur les trois piliers de l'éducation artistique et culturelle :**
 - Proposer des temps de pratique et de création
 - Encourager la réflexion et le développement de l'esprit critique
 - Donner à voir des formes de création (expositions, spectacles, etc.)

- **Favorise le partenariat entre les structures culturelles et sociales de la ville de Thonon**

- **Concerne tous les âges de la vie et tous les publics :**
 - Les scolaires du 1^{er} et 2nd degré
 - Les habitants des quartiers périphériques et du centre-Ville
 - Une attention particulière sera toutefois portée aux publics dits prioritaires :
 - les habitants du quartier prioritaire Collonges-Saint-Hélène, ainsi que les habitants des quartiers de veille (Les Harpes-Morillon, La Versoie, Le Châtelard, Vongy)
 - les publics scolaires spécifiques (élèves allophones, ULIS, etc.)
 - les publics empêchés c'est-à-dire les personnes ne pouvant se déplacer (malades, personnes à mobilité très réduite, personnes très âgées, hospitalisées, etc.)

- **Envisage des passerelles avec les dispositifs d'éducation artistique et culturelle coordonnés par le Service Culture de la Ville en partenariat avec l'Education Nationale :**
 - les Parcours Culturels Thononais
 - l'orchestre à l'école porté et animé par l'Ecole de Musique et de Danse de Thonon
 - Les Chemins de la Culture

Thématiques/ champs artistiques :

Thématique libre (Théâtre, musique, danse, art contemporain, livre et lecture publique, vidéo, architecture, etc.)

Moyens mis en œuvre par le candidat pour mobiliser le public :

- s'appuyer sur les structures sociales locales citées ci-dessus pour mobiliser différents publics : Centre Social Inter quartier, l'EPDA de Prévention spécialisée, la Mission Locale du Chablais, la Passerelle, l'atelier Re-née
- Aller à la rencontre, communiquer et interagir avec les habitants

Lieu de résidence :

- Lieu de travail mis à disposition ponctuellement selon le domaine proposé
- Pas de lieu d'hébergement mis à disposition
- Frais de résidence à évaluer (hébergement, repas et déplacements)

V. Temporalité de la résidence

Conçu pour l'année scolaire 2019/2020, le projet pourra se dérouler soit au long court, soit de façon ponctuelle mais toujours dans la durée. Il pourra débuter à partir du mois de novembre 2019 et s'étendre jusqu'en juin 2020.

VI. Contenu de la candidature

Les candidats sont invités à déposer un dossier libre composé de :

- Fiche d'identification du candidat : nom, statut juridique, représentant moral, adresse postale de correspondance, téléphone, mail, site internet, disciplines artistiques mobilisées
- Note d'intention comprenant
 - Présentation synthétique du projet artistique et des actions envisagées
 - Présentation de l'équipe artistique, technique/ régie, administration / communication)
 - Calendrier prévisionnel (grandes phases du projet)
 - Budget prévisionnel
- Références artistiques et expériences passées dans le cadre de projets de territoire.

Le dossier est à adresser par mail à s-romier@ville-thonon.fr
n-dupont@thononagglo.fr

VII. Critères de sélection du candidat

- qualité artistique de la proposition,
- prise en compte du contexte spécifique du territoire et de la typologie des habitants et acteurs de terrains
- moyens mis en œuvre pour la mobilisation des habitants et des scolaires

VIII. Subventions

Montant prévisionnel des subventions dans le cadre de l'appel à projet : entre 16 000 et 20 000€ pour la durée de la résidence.

En ce qui concerne les co-financements :

- Dans la mesure du possible, les candidats devront mobiliser des crédits de droit commun
- Selon le projet, des aides directes des partenaires peuvent être mobilisées en complément (matériel, moyens humains, financements complémentaires...)

IX. Calendrier de l'appel à candidature

Lancement de l'appel à projet : 25 janvier

Retour des candidatures : 22 février

Audition des candidats présélectionnés : Entre le 11 et le 15 mars 2019

Choix final du candidat par le comité de pilotage : Entre le 15 et le 22 mars 2019